## DELIBERATION N° 84/05-15 : CONSTRUCTION DE L'HOTEL DE VILLE : DEMANDE DE SUB-VENTION

Monsieur REINSTADLER, rapporteur, informe le Conseil Municipal que le bilan financier estimatif de la construction du nouvel Hôtel de Ville et la réalisation des différentes phases du programme dont SOLOREM s'est vu confier la concession s'établit comme suit :

1) Acquisition terrains et immeuble	S	1	400	000	F
2) Mise en état des sols/Démolitions V.R.D.			150 (		
<ol><li>Réalisation du parking</li></ol>		3	300 (	000	F
4) Immeuble de relogement		6	570 (	000	F
5) Immeuble Mairie		10 2	200 (	000	F
TO	OTAL TTC arrondi	13 0	00 0	000	F

Il demande au Conseil Municipal de solliciter une subention exceptionnelle auprès du Conseil Général et auprès du Ministère de l'Intérieur, en raison de l'effort important supporté par la Commune sur des équipements collectifs réalisés antérieurement.

## Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite :

- une subvention exceptionnelle auprès du Conseil Général,
- une subvention exceptionnelle auprès du Ministère de l'Intérieur,

dans le financement de la construction du nouvel Hôtel de Ville.